



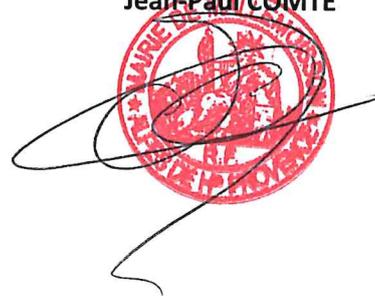
MAIRIE DE MALLEMOISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Avril 2023.

OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
VOTE DU COMTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL	BELLOMO Rocca	Pour 7, Contre 3 et abstentions 3
AFFECTATION DU RÉSULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL	Jean-Paul COMTE	Pour 11, Contre 3 et abstentions 0
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023	Jean-Paul COMTE	Pour 11, Contre 3 et abstentions 0
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	Jean-Paul COMTE	Pour 8, Contre 4 et abstentions 2

Fait à MALLEMOISSON, le 18 Avril 2023

Le Maire
Jean-Paul COMTE



COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 15 avril 2023**

Date de la convocation: 11 avril 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Jocelyne OGER, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Martine NEVIÈRE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 13	
Votants: 13	Représentés: Philippe GUILLEMANT par Rocca BELLOMO
Pour: 7	Excusés:
Contre: 3	Absents: Raphael PIERRET
Abstentions: 3	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Un projet de délibération pour l'approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 a été proposé à la séance du 07 avril 2023.

Le projet de délibération n'a pas été retenu (Pour: 6 ; Contre : 7 ; Abstention : 1).

Le Maire décide de le représenter :

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean Paul COMTE, le conseil municipal, présidé par Madame Rocca BELLOMO présente le compte de gestion 2022 établi par le Centre des Finances Publiques et le compte administratif 2022 du budget principal, aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	Excédent 2021	79 877.73 €
	Recettes 2022	795 615.19 €
	Dépenses 2022	687 581.95 €
	Excédent 2022	108 033.24 €
	Résultat 2022 du CA	187 910.97 €
	Résultat 2022 du CG	187 910.97 €
Section d'investissement	Excédent 2021	667 159.33 €
	Recettes 2022	286 580.38 €
	Dépenses 2022	275 350.69 €
	Excédent 2022	11 229.69 €
	Résultat 2022 du CA	678 389.02 €
	Résultat 2022 du CG	678 389.02 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Paul COMTE



N° DE_2023_009

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MALLEMOISSON

Séance du 15 avril 2023

Date de la convocation: 11 avril 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Jocelyne OGER, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 13	
Votants : 14	Représentés: Philippe GUILLEMANT par Rocca BELLOMO
Pour : 11	Excusés:
Contre : 3	Absents: Raphael PIERRET
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

AFFECTATION DU RÉSULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget principal, le conseil municipal, constate l'excédent de fonctionnement de 2022 pour un montant de 187 910.97 € et décide :

- D'affecter la somme de 107 835.86 € en recettes d'investissement (article R1068) au budget primitif 2023
- D'affecter la somme de 678 389.02 € en recettes d'investissement (article R001) au budget primitif 2023
- D'affecter la somme de 80 075.11 € en recettes de fonctionnement (article R002) au budget primitif 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**



RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 004-210401105-20230415-DE_2023_009-DE

N° DE_2023_010

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MALLEMOISSON

Séance du 15 avril 2023

Date de la convocation: 11 avril 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Jocelyne OGER, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 13	
Votants: 14	Représentés: Philippe GUILLEMANT par Rocca BELLOMO
Pour: 11	Excusés:
Contre: 3	Absents: Raphael PIERRET
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir les taux des taxes pour 2023, à savoir :

Taxe foncier bâti	39.70 % (taux communal : 19.00 % et taux départemental : 20.70 %)
Taxe foncier non bâti	52.93 %
Taxe d'habitation	10.70 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**



RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 004-210401105-20230415-DE_2023_010-DE

N° DE_2023_011

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MALLEMOISSON

Séance du 15 avril 2023

Date de la convocation: 11 avril 2023 *L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE*

Membres en exercice : 15 **Présents :** Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Jocelyne OGER, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Présents : 13 **Représentés :** Philippe GUILLEMANT par Rocca BELLOMO

Votants : 14 **Excusés :**

Pour : 8 **Absents :** Raphael PIERRET

Contre : 4 **Secrétaire de séance :** Isabelle DELAMARE

Abstentions : 2

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, approuve le budget primitif principal 2023 de la commune, présenté par M. le Maire, aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	Dépenses	868 972.86 €
	Recettes	868 972.86€
Section d'investissement	Dépenses	970 642.29 €
	Recettes	970 642.29 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**



RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
004-210401105-20230415-DE_2023_011-DE